



Concours du second degré

Rapport de jury

CAPET et CAER
réserve de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique.

Section : ARTS APPLIQUÉS
Option design
Session 2014

Rapport présenté par Madame Gisèle COUPERT
Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale
Présidente du jury
2014

Les rapports de jurys des concours sont définis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

	Page
Nature des épreuves du concours 2014	3
Composition du jury 2014	6
Résultats de la session 2014 du concours	7
Présentation générale	8

Épreuve d'admissibilité 2014

Lecture du dossier de RAEP : rapport du jury	11
--	----

Épreuve d'admission 2014

Entretien avec le jury : rapport du jury	13
--	----

Descriptif des épreuves du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique.

Épreuve d'admissibilité
Épreuve d'admission

Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier est adressé par le candidat dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de Raep et fixe la liste des candidats déclarés aptes qui seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission. **Le dossier n'est pas noté.**

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et

l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées. Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Informations réglementaires concernant la mise en forme de ce dossier :

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm, sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Épreuve d'admission : entretien avec le jury

Durée de la préparation : 30 minutes

Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum

Coefficient 1

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de Raep (**10 minutes maximum**) suivi d'un échange avec le jury (**vingt minutes maximum**). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : **30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).**

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines. Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc...) pour la réussite de tous les élèves.

Il est fortement conseillé aux futurs candidats de lire très attentivement les conditions d'inscription au concours réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique. Les textes réglementaires explicitant les conditions générales et spécifiques se trouvent sur le site **education.gouv.fr**.

En cas de doute il est préférable de demander une vérification des états de service par les Divisions des examens et concours du rectorat dont dépend le candidat.

Par ailleurs, à la date d'édition de ce rapport nous ignorons si la session 2015 du CAPET réservé Arts appliqués ouvrira l'option Métiers d'art.

Aussi je rappelle aux futurs candidats que s'inscrivent à l'option Métiers d'Art, des candidats qui maîtrisent les savoirs professionnels technique et technologique d'un Métier (Ébénisterie – Tapisserie – Céramique – Bijou etc...), dans la perspective de maîtriser à la fois une démarche de projet, conduite conjointement avec les domaines artistique et général pour aboutir à une réalisation. Ces candidats envisagent d'enseigner ces savoirs à de futurs élèves de la voie technologique dans le cadre du domaine professionnel en diplôme des métiers d'art (DMA à Bac+2).

Il va de soi que l'expérience professionnelle et les compétences adéquates, selon le domaine de métiers d'art, devront figurer dans le dossier de RAEP.

L'attention des candidats pour la session 2015 doit porter sur les nouveaux textes concernant la nouvelle formation des enseignants :

Référentiels des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation B.O n° 30 du 25 juillet 2013 (arrêté du 1^{er} juillet 2013 – Journal officiel du 18 juillet 2013).

COMPOSITION DU JURY option Design
(Arrêté du 10 Mars 2013)

Mme Gisèle COUPERT Présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CRÉTEIL
Mme Muriel JANVIER Vice-présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CLERMONT-FERRAND
Mme Claire CHABOT	Professeure certifiée C.N Académie de NANTES
M. Thierry DELOR	Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional Académie de BORDEAUX
M. Serge FARNER	Professeur certifié C.N Académie de LIMOGES
Mme Mireille FONTY	Professeure agrégée H.CL Académie de BORDEAUX
M. Marin FORCE	Professeur certifié C.N Académie d'ORLÉANS - TOURS
Mme Fabienne GILLOT	Professeure certifiée C.N Académie de VERSAILLES
Mme Nathalie HARLÉ	Professeure certifiée H CL Académie d'AMIENS
M. Matthieu LAMBERT	Professeur Agrégé C.N Académie de PARIS
Mme Anne-Cécile LÉON	Professeure Agrégée C.N Académie de CRÉTEIL
Mme. Yannick RIFFAULT	Professeure certifiée C.N Académie de DIJON
Mme Bernadette ROBERJOT	Professeure Bi-Admissible Académie de CRÉTEIL
Mme. Stéphanie ROULOT	Professeure Agrégée C.N Académie de CRÉTEIL
Mme. Emmanuelle TUAL	Professeure Agrégée C.N Académie de PARIS

RÉSULTATS DE LA SESSION 2013 DU CONCOURS

Nombre de postes offerts au concours du CAPET Réservé option Design : **45**

Nombre de postes offerts au concours du CAER Réservé option Design : **4**

- **Admissibilité.**

Nombre de candidats inscrits au concours du CAPET Réservé option Design : **43**

Nombre de candidats inscrits au concours du CAER Réservé option Design : **17**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET Réservé option Design : **11**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAER Réservé option Design : **6**

- **Admission.**

Nombre de candidats admis au concours du CAPET Réservé option Design : **7**

Nombre de candidats admis au concours du CAER Réservé option Design : **4**

1 candidat du CAER est admis sur liste complémentaire

Les notes globales sur 20 à l'issue de l'épreuve d'admission :

Sont concernés 11 candidats pour le CAPET option Design, les notes vont de :

➤ **07,25 à 16,00**

Sont concernés 6 candidats pour le CAER option Design, les notes vont de :

➤ **06,75 à 19,00**

Pour le CAPET

La moyenne sur 20 des candidats présents à l'épreuve d'admission est de : **09,57**

La moyenne sur 20 des candidats admis est de : **11,36**

Pour le CAER

La moyenne sur 20 des candidats présents à l'épreuve d'admission est de : **12,71**

La moyenne sur 20 des candidats admis à l'épreuve d'admission est de : **14,75**

La moyenne du candidat admis sur liste complémentaire est de : **10,50**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'effectif inscrit à cette session 2014 est de 43 contractuels de l'enseignement public- et de 17 pour l'enseignement privé sous contrat.

Les inscriptions pour 17 académies représentent (public/privé):

Amiens : 3 inscrits – **Aix-Marseille** : 1 inscrit – **Bordeaux** : 1 inscrit – **Caen** : 2 inscrits **Clermont-Ferrand** : 2 inscrits – **Créteil** – **Paris** – **Versailles** : 26 inscrits – **Dijon** : 1 inscrit – **Grenoble** : 5 inscrits **Guadeloupe** : 3 inscrits - **Lille** : 5 inscrits – **Limoges** : 2 inscrits – **Mayotte** : 1 inscrit - **Nice** : 1 inscrit – **Orléans-Tours** : 1 inscrit – **Poitiers** : 1 inscrit - **Reims** : 2 inscrits – **Rennes** : 3 inscrits.

Le taux de représentation féminine et masculine à l'épreuve d'admissibilité :

- option Design CAPET : 18 femmes et 19 hommes
- option Design CAER : 11 femmes et 5 hommes

Candidats retenus pour l'épreuve d'admission :

- CAPET = 6 femmes - CAER = 3 femmes
- CAPET = 5 femmes – CAER = 3 hommes

Les jurys ont lu et étudié avec une très grande rigueur les dossiers de RAEP, en observant scrupuleusement les critères énoncés dans la réglementation de l'épreuve. Il faut rappeler aux candidats que ce dossier n'est pas noté mais doit répondre à ces critères pour être retenu, y compris les consignes qui imposent le cadre réglementaire de présentation (nombre de pages – polices de caractère - corps de lettre – annexe etc...).

Je ne saurais que trop inciter les futurs candidats à lire attentivement la description des épreuves de ce concours.

Épreuve d'admission :

Les deux parties de cet oral d'admission sont notées à part égale.

Avant leur face à face d'une heure avec le jury, les candidats disposent de trente minutes pour, à partir d'un sujet présenté sous la forme d'une question par le jury, préparer leurs éléments de réponse.

Phase 1 :

La première partie de l'échange oral est ancrée dans le dossier de Raep le candidat en fait une présentation de dix minutes avant d'échanger avec le jury pendant une vingtaine de minutes. C'est le moment qui permet au candidat d'approfondir certains éléments contenus dans son dossier, d'explicitier certains points à la demande du jury.

C'est aussi le moment privilégié pour le candidat, d'exprimer le caractère de son travail et d'explicitier l'interaction entre les compétences qu'il a acquises au travers de son expérience professionnelle et sa mise en œuvre pédagogique.

Les bons candidats ont su adopter des postures à la fois réactives et sensibles, mettant en exergue leur personnalité permettant ainsi un échange professionnel fécond et dynamique avec le jury.

Critères d'évaluation de la première partie :

- Explicitation et mise en perspective du parcours professionnel.
- Connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier.
- Aptitude au dialogue, sens de l'écoute.

Phase 2 :

Dans la deuxième partie de l'épreuve de 30 minutes le candidat dans un exposé construit doit faire preuve de sa capacité à s'approprier le sujet proposé et d'apporter ses éléments de réponse.

Cette deuxième partie a révélé d'agréables surprises y compris, pour des candidats dont les dossiers soulevaient des interrogations ; le candidat était-il bien l'auteur des contenus du dossier ? La manière dont ces derniers alors ont su apporter des réponses construites, argumenter et contre argumenter , a permis au jury d'apprécier la posture de candidats ouverts, réceptifs, faisant preuve d'aptitude au dialogue attestant de connaissances et de compétences à gérer des approches et dispositifs pédagogiques diversifiés renforcée par une bonne connaissance des programmes et contenus des formations au niveau Bac comme Post-Bac.

Cette deuxième partie d'épreuve est aussi l'espace-temps qui permet au jury de distinguer les bons voire très bons candidats, ceux qui notamment au travers de leurs pratiques et différents postes occupés ont affuté leur curiosité et fait preuve d'une bonne connaissance du système éducatif : l'enseignant dans sa classe certes, mais aussi ses devoirs, son rôle et responsabilités dans et hors établissement.

Certains candidats ont fait part, dans le cadre de leur pratique, de leurs intérêts pour la mise en œuvre de contenus et objectifs transversaux, ainsi que de l'indispensable besoin de construire des partenariats riches d'apports extérieurs (domaines culturels – entreprises - associations etc...).

À l'inverse le jury a regretté de constater l'indigence de quelques candidats pour lesquels les fondements même du métier d'enseignant et les raisons de se retrouver dans une classe avec des élèves sont ignorés. À ces candidats je précise que le métier de professeur ne consiste pas à occuper les élèves.

Critères d'évaluation de la deuxième partie :

- Compréhension, exploration et approfondissement du sujet proposé.
- Aptitude à mettre en évidence les compétences pédagogiques, didactiques, disciplinaires, évaluatives... au service de la réussite de tous les élèves.
- Clarté et structuration de l'exposé au regard d'un objectif pédagogique clairement annoncé.
- Précision du vocabulaire spécifique.
- Qualité de la réflexion, recul critique.

POUR CONCLURE

Ce concours réservé a pour but d'évaluer la projection professionnelle d'enseignants contractuels dans la perspective d'une titularisation. Ce concours n'est pas une formalité, il doit se préparer avec un travail sérieux, comme tout concours d'ailleurs. J'incite les futurs candidats à se distancer de leur pratique quotidienne en adoptant une posture critique, d'être au fait des réformes institutionnelles et de connaître parfaitement les programmes et référentiels des différentes formations pour correspondre aux exigences de la discipline et du métier d'enseignant.

Je leur conseille aussi de s'intéresser aux programmes du collège pour mieux appréhender l'élève qui arrive en seconde pour suivre une filière arts appliqués. À propos de la seconde d'ailleurs, je ne cible pas

ici uniquement la seconde à enseignements d'explorations "création et culture design" mais aussi toutes les secondes de la voie technologique au regard desquelles les élèves peuvent entrer en première de BAC STD2A.

La motivation des candidats au concours doit être affirmée et étayée par une réelle réflexion sur la profession d'enseignant, c'est-à-dire la transmission des savoirs par des dispositifs pédagogiques à partir d'objectifs clairement annoncés en mettant en œuvre des moyens, variés et adéquats.

Le jury a apprécié l'attitude naturelle des candidats, prêts à tenir un rôle d'enseignants auprès d'élèves sensibles aux mots et marques de respect.

Les lauréats de cette session 2014 peuvent être félicités pour l'ensemble de leurs résultats de qualité. Ces derniers ont su se préparer avec sérieux et efficacité, conscients de leurs missions d'enseignement.

Je remercie vivement les membres du jury pour le travail scrupuleux qu'ils fournissent et l'objectif qu'ils se fixent. Ce rapport est un outil pour aider les futurs candidats à mieux percevoir les attendus du concours mais il a aussi pour objet de les encourager à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée de l'enseignement du design et des métiers d'Art.

Je tiens à remercier l'équipe de direction, le chef des travaux et les personnels techniques de l'école Boule qui ont accueilli pour cette session 2014 les membres de jury et les candidats dans des conditions optimales permettant ainsi un travail serein pour chacun.

Un merci très sincère à Madame Muriel Janvier vice-présidente ainsi qu'aux rapporteurs d'épreuve pour leur attachement à produire des écrits efficaces, reflets de fines observations pendant le déroulé de ce concours.

Gisèle COUPERT
IA IPR Design & Métiers d'Art

Présidente du concours

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

**Rapport coordonné par Madame Muriel JANVIER IA IPR Design et Métiers d'Art,
Madame Nathalie HARLÉ et Monsieur M. Matthieu LAMBERT
selon les observations et commentaires de Mesdames et Messieurs les membres du jury :**

Claire CHABOT, Fabienne GILLOT, Anne-Cécile LEON, Yannick RIFFAULT, Bernadette ROBERJOT, Stéphanie ROULOT, Emmanuelle TUAL, Serge FARNER, Martin FORCE.

Cette épreuve consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Il faut rappeler que le dossier est lu par le jury dans le cadre d'une commission. Il ne fait pas l'objet d'une note résultant de cette lecture. Le jury relève dans sa lecture une série d'éléments permettant de construire un échange avec le candidat durant la première partie de l'épreuve orale d'admission.

Le jury rédige également une question qui sera soumise au candidat à son entrée en salle pour la préparation de 30 minutes à l'épreuve orale d'admission. Celui-ci exposera au jury sa réponse à la question dans la seconde partie de l'épreuve.

Remarques :

Le jury a tout d'abord noté que les dossiers ont été, d'une manière générale, mieux conçus que lors de la première session du concours. Cela indique qu'une majorité des candidats a pris connaissance et a analysé avec efficacité le contenu du rapport de la session 2013.

Nous en profitons pour engager énergiquement les futurs candidats à consulter ce premier rapport de jury, qui présente avec précision les enjeux et les conditions de ce concours réservé option design. Certains des meilleurs travaux cette année ont d'ailleurs été conçus par des candidats qui avaient déjà tenté le concours l'année précédente, et qui ont su, avec recul et humilité, tirer leçon de leur échec pour formuler une approche bien plus conforme aux exigences.

Cette amélioration globale s'est notamment traduite par des dossiers entièrement rédigés, qui suivent une organisation structurée et clairement communiquée. Les travaux les plus convaincants se développent en suivant un plan méthodique et rigoureux, et avec l'emploi d'un vocabulaire précis et d'un langage professionnel spécifique et maîtrisé. On ne peut qu'insister à nouveau sur l'importance de la qualité de la rédaction (justesse de l'orthographe et de la syntaxe, exactitude des termes employés, clarté des arguments présentés...) dans cette phase d'admissibilité : il s'agit en effet d'un pré-requis nécessaire pour véhiculer avec finesse la réflexion et l'expérience des candidats, et qui doit également témoigner d'une compétence fondamentale pour tout enseignant.

La première partie du dossier, dévolue à la présentation par le candidat de son parcours et de ses responsabilités professionnelles, révèle la grande diversité des profils et des expériences parmi les postulants. Le jury rappelle que l'un des enjeux de cette étape est de montrer comment le candidat est capable de transférer des compétences professionnelles et multiples dans sa pratique auprès des élèves ; il ne doit donc pas se contenter d'établir une liste neutre et énumérative d'activités, mais plutôt réaliser la synthèse de la construction progressive de son investissement dans le métier d'enseignant.

Il convient de même de rappeler que le choix de l'activité décrite dans la seconde partie du dossier est tout à fait déterminant. Lorsque celui-ci est accompli de façon pertinente, il permet au jury de percevoir tous les aspects de la pratique du candidat : ses stratégies didactiques, le développement de sa relation avec les élèves, son usage de l'évaluation au fil de la formation, sa connaissance et son engagement dans le projet de design, sa capacité à s'adapter face à différentes situations, la manière dont il s'inscrit dans un travail d'équipe, et plus largement dans le cadre de son établissement d'exercice...

Afin de correspondre à ces enjeux, la séquence décrite doit donc respecter certaines recommandations : elle s'inscrit dans une durée conséquente, au fil d'une progression pédagogique d'ensemble rendue explicite, et témoigne avec sincérité d'une expérience de terrain. Elle doit s'inscrire au sein de l'une des formations spécifiques aux filières technologiques des Arts Appliqués ; si cette séquence peut être construite à destination d'élèves de STD2A, de STS ou de DMA, il est indispensable dans tous les cas de convoquer une transversalité des objectifs de formation, de questionner un pôle transversal identifié dans ses natures et niveaux. Il est aussi indispensable de posséder une bonne connaissance des objectifs et des compétences visées des programmes d'arts appliqués depuis les enseignements d'exploration en classe de seconde jusqu'aux formations post bac.

Le jury a également noté plusieurs aspects négatifs lors de cette lecture de dossier sur lesquels nous souhaitons attirer l'attention des futurs candidats.

D'une part, dans la présentation de la séquence choisie en seconde partie du dossier, le candidat doit clairement énoncer et détailler son rôle d'enseignant et les activités précises qu'il entreprend au cours des différentes séances qui la ponctuent. Encore trop souvent, la description du cadre pédagogique se borne à la présentation d'un sujet rédigé et distribué à la classe ; afin de montrer comment l'enseignant développe une stratégie adaptée au service de tous les élèves, il doit notamment décrire :

- Les dispositifs pédagogiques qu'il élabore,
- Les différentes phases de démonstration qu'il accomplit, leurs contenus ainsi que leurs objectifs,
- Les consignes qu'il donne aux élèves,
- La mise en œuvre de toute interdisciplinarité ou partenariat,
- Les modalités de l'évaluation
- ...

D'autre part, les séquences exposées dans de nombreux dossiers présentent une forme rigide et unidirectionnelle, où seul le rôle actif de l'enseignant est indiqué, tandis que la place des élèves et celle du groupe classe sont peu évoquées ou discutées. L'enseignement en Arts Appliqués ne peut s'inscrire dans un contexte immuable et statique, avec la répétition systématique d'une même recette (la démonstration magistrale, l'entretien individuel...) ; il doit au contraire placer l'apprenant au centre du dispositif, et toujours dans une posture dynamique. L'accompagnement d'une démarche créative nécessite de créer une situation où l'élève peut questionner librement et s'approprier une demande pour développer une approche personnelle, grâce à des méthodes diverses et ouvertes auxquelles il aura préalablement été initié.

La séquence décrite doit aussi montrer que le candidat maîtrise les enjeux scientifiques, techniques, didactiques et pédagogiques des formations dans lesquelles il intervient : ceux-ci doivent donc être clairement identifiés dans le texte, et le candidat doit ensuite démontrer comment ces enjeux généraux ou spécifiques sont mis en œuvre dans sa pratique. Lorsque cette articulation est absente, le discours reste vague et désincarné ; il ne parvient pas à véhiculer le sens réel de l'acte d'enseignement.

De plus, la lecture du dossier doit laisser voir une véritable prise de recul de la part du candidat face à la situation présentée. L'ensemble du texte ne peut se limiter à une simple description, aussi détaillée soit-elle, d'une activité pédagogique ; chacun des choix didactiques opérés par le candidat doit faire l'objet d'une argumentation.

Un bilan critique est enfin nécessaire pour évaluer clairement les objectifs atteints, le chemin parcouru par les élèves, mais aussi les éventuelles difficultés rencontrées ainsi que les écueils. Ces différents points seront pris en considération par le candidat afin d'élaborer efficacement son dossier et envisager un échange riche avec le jury lors de l'épreuve orale d'admission.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Entretien et question

À propos de la première partie de l'épreuve (présentation du dossier de RAEP et entretien) :

Nous rappelons, comme dans le rapport précédent, que dans cette première partie, nous attendons du candidat l'exposé de son parcours personnel et les raisons qui l'ont guidé dans le choix de sa séquence. Ainsi, il doit présenter sa formation initiale, son expérience, professorale et/ou professionnelle dans un secteur d'activité en lien avec les domaines du design et des métiers d'art, ainsi que sa situation actuelle d'enseignant en exercice qui donne du sens à sa pratique, et dont il expose les logiques à travers la séquence sélectionnée.

Le jury qui entend le candidat à l'oral a lu le dossier de RAEP. Il est donc nécessaire de prendre de la distance par rapport à son contenu et de ne pas en proposer une simple lecture descriptive. Il s'agit bien d'approfondir certains aspects, par exemple en resituant la séquence proposée dans la progression annuelle ou en précisant le rôle du candidat au sein de l'équipe pédagogique de l'établissement où il exerce. Il est aussi indispensable de définir clairement le fonctionnement de l'équipe, l'inscription du candidat dans celle-ci et la participation de chacun dans la séquence présentée.

Il est souhaitable de faire apparaître la cohérence entre le parcours professionnel (dans le domaine de l'enseignement et/ou dans celui du design et des métiers d'art) et le projet pédagogique propre au candidat. Ce dernier doit montrer son intérêt pour le métier d'enseignant, au sens large. Il doit faire preuve de curiosité, d'ouverture et témoigner d'une connaissance des filières et des enseignements au-delà de sa propre pratique personnelle.

Nous attendons, à travers l'exposé, une conscience de la connexion entre les différents niveaux, des correspondances pédagogiques entre les formations y compris dans leurs liens au projet d'établissement. Le jury est en attente de démonstration de mobilité pédagogique, de remise en question, de capacité de transfert entre différents niveaux de dispositifs pédagogiques.

Le candidat au CAPET réservé Arts Appliqués doit s'être profondément interrogé sur le choix de la carrière d'enseignant, sur ce qu'implique l'exercice de son métier. Il doit être capable de justifier sa candidature, de la replacer dans un plan de carrière et d'expliquer son désir de réussir ce concours de recrutement de l'Éducation Nationale.

Pour cette session 2014,

Cette partie de l'épreuve a été relativement bien approchée par les candidats. Comme lors de la dernière session, le jury a constaté une grande diversité de postures et de personnalités parmi eux ; il n'existe donc pas de profil « type », ni de discours pré-établi qui serait attendu. Chacun est engagé à se présenter de façon sincère et à valoriser la singularité de son approche dans l'activité d'enseignement. Les meilleures prestations sont celles qui ont été manifestement préparées avec soin, dans l'objectif d'enrichir ou de compléter les informations livrées dans le dossier, tant sur le plan de la présentation d'un parcours personnel que sur celui de la construction d'une séquence pédagogique. Ces bons

candidats se sont également révélés capables d'exprimer clairement leurs motivations ainsi que les raisons de leur engagement dans leur projet professionnel d'enseignant.

On remarque aussi dans les meilleurs oraux de réelles qualités d'écoute durant l'entretien qui suit les dix premières minutes de présentation. Le fait de porter une véritable attention aux questions posées par le jury, ainsi que d'avoir à cœur d'établir avec lui un dialogue construit et ouvert sans monopoliser la parole, est souvent la garantie pour les candidats de développer des échanges fructueux.

D'autres candidats font preuve en revanche d'un manque de recul critique et d'analyse par rapport à leur dossier ou plus largement à leur activité pédagogique. Certains adoptent par exemple une posture trop descriptive ou narrative dans la présentation de leur parcours. Si cette approche permet au jury de bien vérifier la véracité des informations présentées dans le dossier, elle ne permet en revanche pas totalement au candidat de mettre en perspective ce parcours dans le cadre d'un projet pédagogique général. Le jury conseille donc aux candidats de s'attacher à mettre en relation cette présentation avec la pratique de l'enseignement telle qu'ils l'exercent et qu'ils entendent continuer à la construire.

Par ailleurs, on note dans certains cas une mauvaise gestion du temps, ou même une présentation qui se borne à reformuler sans précision ce qui a déjà été dit dans le dossier. Il s'agit pourtant ici de la seule étape de cette phase d'admission que le candidat peut réellement anticiper et préparer, et il est donc très surprenant que certains se présentent sans avoir manifestement planifié ni même réfléchi à cette partie de l'entretien. Le temps qui sépare la rédaction du dossier et l'oral doit pourtant être mis à profit pour questionner l'efficacité de la séquence proposée, sur tous les plans : qualités des dispositifs engagés, rôle formateur de l'évaluation, bilan de l'expérience au regard des performances des étudiants et des séquences qui ont suivi... C'est par l'intermédiaire de cette prise de recul que le jury peut notamment juger de la sincérité de l'engagement du candidat dans le métier d'enseignant.

Certains candidats font enfin preuve d'une grande confusion dans la prise de parole. Lors des temps d'exposé, il est nécessaire de s'appuyer sur un plan structuré et progressif ; le fait de répéter plusieurs fois les mêmes idées, de passer d'une chose à une autre sans lien logique ou d'utiliser un vocabulaire très flou est fortement préjudiciable dans le cadre d'un concours de l'enseignement.

À propos de la seconde partie de l'épreuve (exposé de la réponse à la question proposée et entretien)

Nous rappelons tout d'abord que le jury a rédigé la question posée à l'issue de la lecture du dossier du RAEP.

Pour la majorité des candidats, c'est le traitement de la question dans la seconde partie de l'entretien qui a posé les plus grandes difficultés lors de cette session 2014. En effet, il apparaît que l'ensemble du champ potentiel de cette question n'est souvent que trop maladroitement perçu, et celle-ci n'est parfois que partiellement comprise par les candidats. Les réponses formulées sont souvent vagues et ne s'ancrent pas suffisamment dans la pratique telle que décrite dans le dossier ; elles restent superficielles, partielles, détachées de tout contexte d'exercice pédagogique ou totalement erronées au regard des termes posés.

La formulation de cette question est pourtant toujours minutieusement réalisée par le jury : les mots employés ont été choisis avec discernement, et les notions questionnées sont en résonance directe avec la séquence présentée dans le dossier. Le plus souvent, il s'agit d'inviter le candidat à interroger certains aspects techniques, didactiques ou contextuels qui sont restés flous ou qui paraissent avoir manqué d'efficacité dans l'expérience relatée.

Il peut aussi s'agir d'amener le candidat à revisiter et enrichir cette situation en tenant compte d'une pratique pédagogique centrale dans l'enseignement des arts appliqués et encouragée dans les référentiels, qu'il n'a pas suffisamment ou correctement mis en œuvre dans ce cas précis.

Pour répondre efficacement à cette partie de l'entretien, il est conseillé au candidat de mettre pleinement à profit le temps de préparation qui précède l'épreuve. Il doit notamment s'attacher à :

- Bien lire la question dans sa totalité. Aucune de ses parties ne doit être minimisée ou écartée.
- Percevoir, définir et analyser consciencieusement les termes qui la composent, ainsi que la façon dont ils sont articulés les uns avec les autres.
- Extraire de cet examen des enjeux inhérents au domaine d'enseignement.
- Ne pas omettre de mettre en perspective ces enjeux avec le dossier en général, et plus précisément avec la séquence développée.
- De saisir l'occasion de cette épreuve pour mettre en question, avec souplesse et recul, sa posture et ses méthodes habituelles.

Tout enseignant doit en effet se montrer capable de faire ce travail de lecture, de préparation, d'éclairage, de réflexion et de mobilité. C'est la qualité de cette démarche d'investigation qui doit notamment être démontrée durant les 10 minutes de présentation qui introduisent cette seconde partie de l'oral.

Outre l'attention qu'il doit consacrer à la préparation, le candidat doit également s'appuyer sur de solides qualités de pédagogue pour formuler sa réponse. La bonne connaissance des référentiels des différentes sections qui constituent les enseignements en arts appliqués est bien sûr requise ; cette maîtrise ne doit néanmoins pas se limiter à un savoir théorique, mais témoigner d'une faculté à questionner les grands principes qui se déploient de façon transversale entre les différents niveaux, et s'incarner dans une expérience de terrain relayée avec précision. Là encore, l'élève doit être systématiquement mis au centre des interrogations ; le candidat doit faire preuve dans sa réponse de sa capacité à développer des démarches efficaces au bénéfice de toute la classe ainsi que des différents individus qui la composent.

Le jury constate encore trop souvent le manque de connaissance et de maîtrise du vocabulaire spécifique pédagogique.

Malgré le faible niveau général constaté par le jury dans cette partie de l'oral durant la session 2014, certains candidats ont néanmoins su brillamment éviter les écueils et analyser avec finesse les enjeux de la question, ce qui les a conduit à formuler une réponse riche et pertinente. Interrogé sur la place de la transversalité disciplinaire dans la séquence qu'il avait présentée, un excellent candidat a par exemple su déceler le manque qui existait à cet égard dans son dossier ; en reprenant étape par étape sa séquence, il a judicieusement proposé diverses stratégies pour intégrer cet enjeu pédagogique selon différentes modalités, de façon à remédier à certaines difficultés qu'il avait lui-même relevé dans sa pratique ou dans l'expérience des élèves.

Pour terminer, il est rappelé que cet entretien s'inscrit dans le cadre d'un concours national, et qu'à ce titre le candidat doit adopter une attitude irréprochable ; c'est au jury de poser les questions, et il faut impérativement éviter toute familiarité hors de propos.